RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Appel à projet ARS n°2023-38-2-EMSP
Création d'une équipe mobile santé précarité (EMSP) dans le département de l'Isère (territoire du Nord-Isère)

AVIS DE LA COMMISSION
Commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social du 7 novembre 2023 placée auprès de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Un projet a été reçu au siège de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes en réponse à l'appel à projet ARS n°2023-38-2-EMSP relatif à la création d'une équipe mobile santé précarité (EMSP) dans le département de l'Isère (territoire du Nord-Isère).

Le projet a été instruit et soumis à la commission d'information et de sélection.

La commission a émis un avis favorable au projet présenté par l'association TANDEM.

Conformément à l'article R313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, l'avis de la commission de sélection est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est également mis en ligne sur le site internet de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 10 novembre 2023

Pour la directrice générale et par délégation,
Le directeur délégué de la prévention
et de la protection de la santé,
Président de la commission
Signé, Marc MAISONNY

Courrier : CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00
www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).